

Réponse du Conseil administratif à la motion du 16 mai 2019 de M^{mes} et MM. Alia Chaker Mangeat, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Anne Caron, Fabienne Beaud, Uzma Khamis Vannini, Vincent Schaller, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Laurence Corpataux, Pierre Scherb, Sami Gashi et Jacques Pagan: «Ecoles de sport d'été: facilitons la vie des parents en Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la garde et/ou l'occupation des enfants pendant les vacances estivales est un véritable défi pour les parents;
- que la Ville de Genève a mis en place un certain nombre d'activités pendant les vacances estivales;
- que parmi ces activités figure l'accueil en centre aéré à la journée organisé par nos Maisons de quartier;
- que ces centres aérés connaissent un immense succès;
- que malheureusement beaucoup d'enfants restent sur le carreau en liste d'attente;
- que la Ville de Genève a développé par ailleurs une offre de cours de sport en été;
- que si ces cours sont organisés par la Ville de Genève, ils sont donnés par des prestataires externes;
- que l'idée est de «permettre aux jeunes âgé-e-s de 4 ans à 17 ans de découvrir un sport ou de s'y perfectionner pendant leurs vacances»;
- que selon les termes mêmes figurant sur le site de la Ville de Genève: «Pour les jeunes, ces écoles sont un lieu d'échange où on apprend l'esprit d'équipe, la persévérance et le plaisir de jouer. Les cours, dispensés par des professeur-e-s expérimenté-e-s, sont à la portée de tous les budgets. Ils sont ouverts à l'ensemble des jeune intéressé-e-s dans la limite d'âge indiquée et en fonction des places disponibles»;
- que les élèves peuvent s'inscrire jusqu'à 5 cours (maximum);
- que les tarifs proposés dans le cadre de la Ville de Genève sont en effet bien inférieurs à l'offre ordinaire de ces écoles;
- que l'inscription et le paiement se fait exclusivement par le biais du site internet de la Ville de Genève et le paiement ne peut se faire que par une carte de crédit;

- qu'en l'état, le système d'inscription mis en place par la Ville de Genève est très compliqué et peu performant;
- qu'aucun système de priorisation n'a été mis en place, le premier inscrit étant le premier servi;
- que si certains cours restent incomplets, d'autres sont littéralement pris d'assaut;
- qu'ainsi et à titre d'exemple les cours multiglisse pour lesquels les inscriptions ont été ouvertes à 8 h 30 le 15 mai 2019 étaient complets avant 8 h 45 le même jour,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir un état des lieux complet sur la fréquentation de ces cours et des coûts directs et indirects pour la Ville de Genève;
- de faciliter l'inscription aux cours de sport organisés par la Ville de Genève, en simplifiant le système mis en place afin de permettre aux parents d'inscrire leur-s enfant-s sans devoir faire une formation en informatique préalable et/ou disposer d'une carte de crédit;
- d'établir des critères de priorisation de demande d'inscription:
 - sur le même modèle que celui des crèches (priorités aux enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune, puis ceux dont les parents travaillent sur notre commune, etc.)
 - en donnant également priorité aux enfants qui ne sont pas déjà inscrits à un autre cours.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des sports propose depuis plusieurs années des cours pour les jeunes, les adultes et les seniors.

Ces activités permettent à tout un chacun de découvrir et de s'initier à une discipline sportive ou de s'y perfectionner, tout en bénéficiant d'un coût à la portée de tous les budgets.

Ces cours sont donnés par des associations sportives ou des professeur-e-s expérimenté-e-s qui sont mandaté-e-s par le Service des sports, à la suite d'appels d'offres en application des directives en vigueur en Ville de Genève.

La Ville de Genève offre ainsi pas moins de 40 activités sportives, représentant 2372 places disponibles destinées aux jeunes entre 4 et 17 ans.

Bénéficiaires

Avec un taux d'occupation de 82%, 1947 jeunes ont ainsi pu bénéficier de cette offre en 2019 et participer à ces activités.

Lieu de résidence

48,64% résident en Ville de Genève, 44,84% résident dans d'autres communes genevoises. Les 6,52% restants sont domiciliés principalement sur le canton de Vaud ou en France.

D'un point de vue financier, la recette et les dépenses des écoles de sport 2019 s'élèvent à (*en francs*):

Coûts directs (comprenant des moniteurs)	283 538
Coûts indirects (valorisation des infrastructures sportives)	55 145
Soit un coût total de*	338 683
Dont à déduire les revenus des inscriptions	-182 905
Coût total moins les revenus des inscriptions	155 778

*Ce montant n'inclut pas les coûts de gestion et de fonctionnement du Service des sports concernant ces prestations sportives. A ce jour, plusieurs collaborateurs travaillent dans ce domaine pour la gestion de ces activités.

Le système d'inscriptions en ligne ainsi que le mode de paiement par carte de crédit (Visa, Mastercard) et Postcard se veulent simples et rapides. Selon le questionnaire de satisfaction du Service des sports distribué après chaque cours, le système d'inscriptions semble donner satisfaction aux usagères et usagers. Une assistance téléphonique est offerte tous les jours ouvrables pour les accompagner dans leurs démarches. De plus, une marche à suivre est disponible sur le site internet en vue de la création d'un compte famille ainsi que pour les modalités d'inscription et de paiement.

Le Conseil administratif sollicitera le Service des sports afin d'étudier, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, la possibilité, les conditions et les coûts de la mise en place d'une priorisation des habitant-e-s de la Ville de Genève en 2022.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis